

1. Particularité règlement sportif Coupe du Jura 2025 – 26

1.1. Participation

1.1.1. Conditions de participation

Toute équipe inscrite dans un championnat, de quelque niveau que ce soit, participe obligatoirement à la Coupe du Jura.

Chaque club peut voir inscrite en Coupe du Jura une ou plusieurs équipes par catégorie jeune, mais une seule équipe dans les catégories adultes.

Dans le cas d'équipes de conventions ou d'entente, la possibilité d'inscrire une équipe par club ou une équipe « convention » est étudiée en chaque début d'année par la CMD et le Bureau Directeur du comité.

1.1.2. Frais de participation

Les frais de participation en coupe du Jura sont validés en Assemblée Générale chaque année. Pour la saison 2025-26, ces frais sont de 25€ par équipes pour les 5 premières équipes d'un club, puis de 15€ par équipe.

1.1.3. Participation d'un joueur

Tout joueur ayant participé à un match de Coupe du Jura dans une catégorie ne pourra plus évoluer dans une autre catégorie ni dans une autre équipe de la même catégorie.

Aucune dérogation ne sera donnée à un joueur pour évoluer dans une catégorie supérieure ou inférieure. Une dérogation régionale ou nationale ne permettra pas d'évoluer en coupe du Jura dans une autre catégorie que celle initialement fixée par les règlements fédéraux.

1.1.4. Restriction de joueurs

Sur toutes les rencontres, les FDME seront ouvertes à 14 joueurs (joueuses).

Il n'y a pas de restriction de joueurs sur le total de la compétition, sous condition du respect de l'article 1.1.3.

1.1.5. Retrait d'engagement

Aucun retrait d'engagement ne sera autorisé. En cas de non-volonté d'une équipe de participer à une rencontre de Coupe du Jura, alors celle-ci sera déclarée forfait.

1.2. Organisation des rencontres

1.2.1. Calendrier de la compétition

La Coupe du Jura se déroule chaque saison par des phases à élimination directe (1/8^{ème} de finale, ¼ de finale, ½ finale et finales). La CMD, après validation par le Bureau Directeur du comité, détermine un calendrier annuel pour effectuer les rencontres.

Chaque phase se déroule durant une période déterminée par le calendrier général de la compétition. Les rencontres peuvent avoir lieu tous les jours inclus dans cette période. Cependant la priorité est donnée à une journée spécifique pour chaque tour de compétition.

1.2.2. Conclusions des matchs

Les deux clubs s'organisent ensemble pour convenir d'une date et d'un horaire de rencontre, sur proposition du club recevant et/ou du club visiteur.

La conclusion de match doit être effectuée sur Gesthand au moins 15 jours avant la date prévue de la rencontre. Cette règle ne s'applique pas si les deux clubs se mettent d'accord pour effectuer la rencontre moins de 15 jours après le tirage au sort.

En cas de litige dans le choix de la date et de l'heure de la rencontre entre les deux clubs, la CMD et le bureau directeur prendront une décision (parmi lesquelles seront possible la perte du match par forfait pour une ou les 2 équipes, l'obligation de jouer à une date et un horaire définis par la COC/CMD ou encore toute autre décision sportive et financière).

1.2.3. Discipline

En cas de problématique nécessitant des décisions disciplinaires, la CMD se réserve le droit de mettre en place des réunions spécifiques afin de prendre toute disposition nécessaire.

La commission de discipline territoriale, gérée par la ligue Bourgogne Franche-Comté de Handball, pourra être sollicitée uniquement sur demande et transfert du dossier de la part de la CMD.

1.2.4. Arbitrage

Pour l'ensemble des catégories jeunes, le club recevant a la responsabilité de l'arbitrage et de la table de marque.

Pour les coupes du Jura Séniors, un club est désigné pour arbitrer et informera les clubs participant à la rencontre ainsi que le CTF du comité du/des nom(s) de l'/des arbitre(s) qui officieront. Cela permettra que ces matches soient comptabilisés pour les arbitres au niveau CMCD (si désignation effectuée dans ihand).

L'arbitre senior (ou le binôme) qui officiera pour le match devra envoyer au moins 48H avant la rencontre aux 2 clubs concernés (recevant et visiteur) une information de tarif de la prestation d'arbitrage calculé suivant les modalités suivantes : Frais d'équipement : 40€ pour un arbitre seul ou 25€ par arbitre pour un binôme. Frais de déplacement : 0,34€/km et forfait 18 € si <50 km. Chaque club règlement par moitié la prestation d'arbitrage avant le début du match (chèque ou virement (pensez à donner votre RIB pour le virement)).

Pour les finalités, la CMD gèrera l'ensemble des désignations d'arbitrage et pourra, si besoin, solliciter la CTA.

Pour les finalités, les clubs participants à une finale fournissent chacun un adulte pour assurer la fonction de secrétaire/Chronométreur.

Quelques précisions sportives :

- Durant la compétition, lorsque deux équipes de différent niveau s'affrontent, l'équipe la plus faible

en termes de niveau partira avec un nombre de buts d'avance définis. Par exemple une équipe en excellence contre une équipe d'honneur, l'équipe d'honneur bénéficiera de buts d'avance. Sur les niveaux -11 et -13 ans, on partira sur un score de (0-3) en faveur de l'équipe d'honneur et pour les catégories -15, -18 ans et séniors, on partira avec un score de (0-5).

Donc quand il y a un niveau d'écart on part de (0-3) et (0-5), mais lorsqu'il y a deux niveaux d'écart on double le score de départ, donc on passe à (0-6) et (0-10)...

- Il n'y aura pas de buts d'avance définis lorsque les équipes qui s'affrontent jouent dans un championnat à poule Unique (exemple -11 filles)

- Pour les -11 :

Temps de jeu de 3x12min. Réducteur de buts obligatoires → Si la balle franchit la ligne après avoir touché le réducteur, alors le but est validé.

En cas d'égalité, une séance de 3 jets de 6 mètres. Si égalité à l'issue des 3 premiers jets, mort subite sur jets de 6 mètres.

On joue à 5 joueurs + 1 gardien, règle normale des 2 minutes.

Les défenses :

- 1er tiers-temps Homme à Homme tout terrain. Engagement du Gardien de But avec les défenseurs en dehors des 9m.

- 2ème tiers-temps : Homme à Homme 1/2 terrain. Engagement du milieu de terrain

- 3ème tiers-temps défense étagée 2-3 ou 3-2 ou Homme à Homme tout-terrain. Engagement du milieu de terrain.

Pas de prise en individuelle stricte ni de changement attaquants-défenseurs systématique.

- Pour les -13 :

Temps de jeu de 3x15min.

En cas d'égalité, une séance de 3 jets de 7 mètres. Si égalité à l'issue des 3 premiers jets, mort subite.

Formes de jeu : Application des formes de jeu définie par la CTOC pour les championnats régionaux.

Pas de prise en individuelle stricte ni de changements attaquants-défenseurs systématique.

- Pour les -15 :

Temps de jeu de 2x25min.

En cas d'égalité, une séance de 5 jets de 7 mètres. Si égalité à l'issue des 5 premiers jets, mort subite.

Formes de jeu : Application des formes de jeu définie par la CTOC pour les championnats régionaux.

Pas de prise en individuelle stricte ni de changements attaquants-défenseurs systématique.

- Pour les -18 :

Temps de jeu de 2x30min.

En cas d'égalité, une séance de 5 jets de 7 mètres. Si égalité à l'issue des 5 premiers jets, mort subite.

Formes de jeu : Application des formes de jeu définie par la CTOC pour les championnats régionaux.

- Pour les séniors :

Temps de jeu de 2x30min.

En cas d'égalité, une séance de 5 jets de 7 mètres. Si égalité à l'issue des 5 premiers jets, mort subite.

Pas de forme de jeu spécifique.

Cas particulier : Dans le cas de participation de clubs dont une équipe évolue en championnat de

France -17, le niveau de jeu des catégories -15F et -18F du/des clubs concernés sera établi au plus haut niveau régional.

En cas d'inscription de plusieurs équipes dans la/les niveaux cités précédemment, les joueuses évoluant en -17 national ne pourront participer à la coupe du Jura que dans l'équipe considérée comme étant au plus haut niveau régional.

Déroulement de la compétition :

La compétition commencera à partir du samedi 18 octobre et se terminera le vendredi 8 Mai 2026 par les finales (lieu à confirmer). Tous les jours de la semaine seront ouverts aux conclusions.

Pour toutes les catégories :

- Les 1/8^{ème} de finales jusqu'au Dimanche 28 décembre 2025. **Priorité à la date du 29 novembre 2025**
 - Les ¼ de finales jusqu'au Dimanche 22 février 2026. **Priorité à la date du 7 février 2026**
 - Les ½ finales jusqu'au Dimanche 26 avril 2026. **Priorité à la date du 4 avril 2026**
- La finale aura lieu lors d'une journée regroupant toutes les catégories le **8 Mai 2026**.(lieu à déterminer)

Vous avez la possibilité de jouer vos rencontres dès à présent et jusqu'à la date butoir du tour.

Le tableau des « compétitions » :

Voir Document joint